

## Prise en compte de la biodiversité d'intérêt communautaire dans la gestion concertée des marais doux



**OCLT :** Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire  
Maintenir ou restaurer la qualité et les fonctionnalités de l'hydrosystème

Préserver les espèces d'intérêt communautaire

**ODD :** Contribuer au maintien des surfaces existantes d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Préserver, restaurer et gérer les micro-milieux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles, aquacoles et conchylicoles

Encourager des modes de gestion des habitats non agricoles et non forestiers favorables à la biodiversité

Participer à l'amélioration de la gestion qualitative de l'eau

Participer à l'amélioration de la gestion des milieux aquatiques doux

Participer à l'amélioration des capacités d'accueil pour les espèces animales

### CADRE DE L'ACTION :

|                           |                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Résultats attendus</b> | - à court terme : amélioration de la qualité du milieu<br>- à moyen terme : habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces dans un bon état de conservation ; populations des espèces d'intérêt communautaire confortées.   |
| <b>HIC visés</b>          | Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3), Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion (6420), Mégaphorbiaies riveraines (6430), <b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>*</b> (7210) |
| <b>EIC visées</b>         | Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, <b>Vison d'Europe*</b><br>Aigrette garzette, Cigogne blanche, Echasse blanche                                                                                                                    |
| <b>Territoires</b>        | Marais doux du site : marais d'Avail, marais de la Perroche, marais de Dercie-la-Pallud, marais de Saujon-St Sulpice, marais sur Saint-Just-Luzac et Nieulle-sur-Seudre                                                             |
| <b>Surface</b>            | 1 070 ha                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Actions liées</b>      | M2, M3, M4, O1, O2, O3, T6                                                                                                                                                                                                          |

### PLANIFICATION

#### Etat actuel des connaissances :

- 2011 : connaissance globale du fonctionnement des associations syndicales de gestion de l'eau sur les marais doux
- 2011 : localisation de ces micro-habitats et de leur état de conservation

#### Prévisionnel :

| 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|------|------|------|------|------|------|
|      |      |      |      |      |      |

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Une bonne gestion hydraulique (niveaux d'eau dans les parcelles et les fossés, maintien de l'eau douce...) conditionne à la fois le maintien des habitats (prairies humides, mégaphorbiaies...) et la reproduction de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.

La meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion hydraulique entre tous les acteurs des marais pourra se traduire par des plans de gestion hydraulique, à partir des accords trouvés localement.

Par ailleurs, certains micro-habitats d'intérêt communautaire sont visés par cette action : les « Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion », les « Marais calcaires à *Cladium mariscus* » et les « Mégaphorbiaies riveraines ». Il s'agit d'habitats ponctuels mais d'une grande signification écologique ou à fort intérêt biogéographique et localisés dans le marais d'Avail qui est géré par le Conseil Général.

De manière plus globale, les marais doux d'Avail et de la Perroche sont le support d'une diversité de micro-habitats qui pourrait constituer un ensemble d'habitats d'espèces très favorables moyennant une gestion adaptée.

---

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### 1. Modalités techniques de mise en œuvre

#### Analyse des plans de gestion hydraulique

Le protocole d'aménagement et de gestion concerté des marais charentais (6 décembre 1991) impose un certain nombre d'obligations aux gestionnaires des marais afin d'orienter la gestion des milieux en prenant en compte certaines exigences environnementales. La contrepartie de ces obligations est l'attribution de crédits européens sur les opérations conduites par chaque syndicat (entretien du réseau hydraulique et des ouvrages notamment). Ce protocole est généralement suivi par la mise en place d'accords locaux (appelés accords de niveaux d'eau) entre l'état et le syndicat de marais. Ces accords définissent des niveaux d'eau à respecter (points de référence définis). Ils ont pour objectifs de maintenir au printemps un niveau d'eau suffisant dans les baisses et leur connexion au réseau hydraulique.

L'analyse des plans de gestion a pour objet de lister les modes de gestion pratiqués et les niveaux d'eau maintenus à une échelle hydraulique cohérente (comparaison entre les points de référence et les niveaux d'eau effectifs). Ils seront ensuite évalués au regard des enjeux des espèces d'intérêt communautaire (effets positifs et négatifs pour les espèces à enjeux présentes localement).

#### Concertation avec les acteurs locaux pour l'intégration des préconisations Natura 2000 dans le plan de gestion hydraulique

En fonction des résultats de l'analyse, il pourra s'avérer pertinent de moduler, à une échelle plus ou moins fine, la gestion de l'eau afin de favoriser une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire. La plupart des gestionnaires dispose de protocoles établis avec les catégories socioprofessionnelles concernées et les services de l'Etat (DREAL). **Il s'agit de compléter, le cas échéant, ces protocoles afin de mieux prendre en compte les exigences écologiques des espèces d'intérêt communautaire** (oiseaux, Vison d'Europe, Loutre...) tout en maintenant les diverses activités qui s'exercent dans les marais : élevage, céréaliculture, conchyliculture, chasse, pêche... Il est donc indispensable de mettre en place des réunions de concertation afin d'aboutir à des accords entre tous les acteurs, puis à l'adaptation des plans de gestion hydraulique.

#### Accompagner les gestionnaires dans la préservation des micro-habitats d'intérêt communautaire

- Mener une réflexion pour une gestion adaptée du marais d'Avail et du marais de la Perroche
- Mettre en place un partenariat avec le Conseil Général 17 et/ou la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron pour la gestion des espaces naturels sensibles sur ces marais
- Apporter un soutien technique et scientifique aux différents gestionnaires du marais d'Avail et du marais de la Perroche

#### Suivi du foncier dans le cadre des zones de préemption des espaces sensibles du Conseil Général 17

- Assurer un suivi des zones de préemption existante et étudier les possibilités d'extension avec le Conseil Général (en lien avec l'action T6)

---

## OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

---

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Associations syndicales de gestion de l'eau, Conseil Général 17, propriétaires, exploitants

---

### **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE**

SAGE Seudre, Chambre d'Agriculture, Comité Régional Conchylicole, structures de chasse et de pêche, associations de protections de l'environnement, services de l'Etat, Conseil Général 17, Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron.

---

### **COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS**

#### **Budget prévisionnel :**

Animation : 12 j la 1<sup>e</sup> année et 2j/an

- analyse des plans de gestion (4 marais concernés) : 8 j
- réunions de concertation : 4 j
- assistance aux gestionnaires (dont Conseil Général 17) : 2j/an

1<sup>e</sup> année : 12 x 500 = 6000€

Les années suivantes : 2 x 500 = 1000€

**Soit pour 5 ans, un montant total de 10 000 €.**

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, Agence de l'eau (SDAGE, SAGE)

---

### **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION**

#### **Descripteurs de mise en œuvre :**

- Nombre de plans de gestion analysés
- Nombre de réunions de concertation mise en place
- Nombre de chartes signées
- Temps passé

#### **Indicateurs de performance :**

- Nombre de protocoles intégrant des prescriptions Natura 2000
- Maintien de la surface des habitats d'intérêt communautaire
- Evolution des zones de préemption et/ ou d'acquisition des ENS